



CFPPA de Sées
Formations pour adultes



CERTI BIOCIDE

CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON-SÉES

Certificat individuel

« utilisation à titre professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »



Agriculture
Environnement



Formation
continue courte
en présentiel



Entre 7h et 21 heures
selon le certificat
formation initiale
et renouvellement

Le certificat Certibiocide permet l'utilisation à titre professionnel et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels.

Public visé

Toute personne qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, utilise des produits biocides réglementés : raticide, insecticide...

Objectifs

- ▶ Connaître la réglementation des produits
- ▶ Comprendre les risques liés à leur utilisation
- ▶ Contribuer à limiter le recours aux produits
- ▶ Assurer une utilisation durable des produits
- ▶ Contribuer à la gestion des déchets liés aux biocides

Organisation

Formation dispensée en présentiel. L'évaluation en fin de formation se compose d'un QCM. L'obtention de 60 % de bonnes réponses permet l'obtention de la certification.

Toute personne en situation de handicap (temporaire ou permanente) peut suivre une formation au CFA-CFFPA. La personne référente handicap peut les accompagner dans les démarches et organiser les aménagements nécessaires.

Renouvellements

Certibiocide nuisibles 3 jours
Certibiocide désinfectants 1 jour
Certibiocide autres produits 1 jour

Validité 5 ans

Inscriptions

Inscriptions selon le calendrier des sessions et les places disponibles. Aucun prérequis n'est nécessaire pour bénéficier de la formation.

Prendre contact avec le CFPPA et remplir le bulletin d'inscription.

Financement

- ▶ Financement personnel
- ▶ Compte Personnel de Formation
- ▶ Financement de France Travail
- ▶ VIVEA, OCAPIAT ou tout autre OPCO

Tarifs : 3 jours de formation 360 €

Prochaines sessions

Contactez le CFPPA pour plus d'informations

Responsable de formation
Marie-Ange BUNOUT
Secrétariat pédagogique
Isabelle DELAGUETTE

02 33 28 71 59
cfppa.sees@educagri.fr
www.campusterreetavenir.fr

Programme*
Jour 1 - Réglementation

- ▶ Présentation des principales substances actives
- ▶ Risques liés à l'utilisation des produits
- ▶ Gestion des déchets

Jour 2 - Situations d'exposition aux dangers

- ▶ Mesures à prendre pour réduire les risques
- ▶ Conduite à tenir en cas d'intoxication

Jour 3 - Dangerosité pour l'environnement

- ▶ Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des organismes cibles et évaluation des risques
- ▶ Évaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives
- ▶ Bilan de la formation, satisfaction des participants.

Test
CERTIBIOCIDES désinfectants (7 h)

TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (bactéries, champignons, virus)

TP 3 : Pour l'hygiène vétérinaire

TP 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

CERTIBIOCIDES autres produits (7 h)

TP 8 : Produits de protection du bois (insectes xylophages, champignons)

TP 15 : Avicides (pigeons)

TP 21 : Produits antialgues (algues, bactéries)

CERTIBIOCIDES nuisibles (21h soit 3 jours)

TP 14 : Rodenticides (souris, rats, rongeurs)

TP 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (insectes volants et rampants)

TP 20 : Lutte contre d'autres vertébrés (taupe)

* Conforme au RS n° 6441 en date du 28/11/2023

Chiffre clé*

Satisfaction

*moyenne sur l'année civile précédente


Intervenante

Marie-Ange BUNOUT - Formatrice technique


AUTRES FORMATIONS COURTES

ACACED / Certificat de conducteur et convoyeur des animaux / SST
 Certiphyto / Direction centre de loisirs / Gestion d'entreprise agricole et
 hippique / Modules techniques équin et volaille


ACCOMPAGNEMENT VAE